



MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, situé au 88, rue Principale Nord, le jeudi 15 décembre 2022, à 17 h 00, pour l'adoption des prévisions budgétaires 2023 ainsi qu'à l'adoption du Programme triennal d'immobilisation pour les années 2023, 2024 et 2025.

Que conformément aux dispositions de la Loi, les délibérations du Conseil et les questions pour cette séance porteront exclusivement sur le budget ou sur le programme triennal d'immobilisation.

Cet avis est donné conformément à l'article 956 du « CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ».

DONNÉ À SACRÉ-CŒUR, CE 7^e JOUR DE DÉCEMBRE 2022.



JEANNOT LEPAGE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'Édifice municipal de Sacré-Cœur, au 88, rue Principale Nord et au bureau de poste de Sacré-Cœur, au 62, rue Principale Nord, le 7^e jour de décembre 2022 entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 7^E JOUR DE DÉCEMBRE 2022.



JEANNOT LEPAGE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER